DE TOUTES FORCES

POUR LETRI DE NOS DÉCHETS



PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2019

PAYS BASQUE

EUSKAL
HIRIGUNE
EIkargoa



Table des matières

Chapitre 1 – Le territoire desservi	4
1.1. Présentation du territoire	4
1.2. Une répartition des compétences	6
1.3. Les déchets pris en charge par le service	6
1.4. Des objectifs fixés par la règlementation	7
1.5. Bilan 2019 & perspectives	8
Chapitre 2 – La prévention des déchets	10
Chapitre 3 – L'information et la sensibilisation à la prévention et au tri	13
Chapitre 4 - La collecte des déchets : organisation	15
4.1. Les collectes sélectives	15
4.2. La collecte des ordures ménagères	16
4.3. L'accueil des déchets en déchèteries	17
4.4. Les modes de gestion des principales collectes	19
Chapitre 5 - La valorisation et le traitement	19
5.1. Le recyclage des déchets issus des collectes sélectives	19
5.2. La valorisation des ordures ménagères	21
5.3. Les filières de recyclage ou de traitement des déchets issus des déchèteries	24
Chapitre 6- La gestion du passif	25
Chapitre 7 - Bilan des quantités collectées et traitées	26
Chapitre 8 - Emploi	29
8.1. Les effectifs du service	29
8.2. Les accidents du travail survenus en 2019	29
8.3. La démarche santé sécurité au sein de la Direction	31
Chapitre 9 - Financement et coût du service	33
9.1. Le financement du service	33
9.2. Le coût du service	34
9.3. Les principaux marchés et investissements	38
Annexes	40
Annexe 1 – Population de la Communauté d'Agglomération Pays Basque	40
Annexe 2 – Collecte sélective : production individuelle par pôle	41
Annexe 3 – Déchèteries : production individuelle par pôle	42
Annexe 4 – Déchèteries : tonnages 2019 par flux	43
Annexe 5 – Ordures ménagères : production individuelle par pôle	44
Annexe 6 – Production individuelle globale par pôle	45
Annexe 7 – Présentation des installations de traitement	46

PREAMBULE

La gestion des déchets représente un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'environnemental. En effet la quantité de déchets a doublé en 40 ans sous l'effet de plusieurs facteurs : la consommation des ménages progresse, la durée de vie des produits de consommation courante diminue, et la population augmente.

L'enjeu est aujourd'hui d'évoluer vers une économie circulaire permettant de faire face à la rareté des ressources, mais aussi de limiter le plus possible les impacts environnementaux et sanitaires des déchets, depuis leur collecte jusqu'à leur traitement.

C'est pourquoi les objectifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés sont:

- la prévention des déchets ;
- l'amélioration du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets;
- l'amélioration / optimisation des services et dispositifs de collecte des déchets et ainsi de la propreté, pour préserver le cadre de vie;
- l'incitation et l'accompagnement aux changements de comportements pour évoluer vers davantage d'éco-citoyenneté ;
- la participation à la mise en place des équipements de valorisation et de traitement des déchets avec le Syndicat mixte Bil Ta Garbi ;
- la maîtrise du coût du service public d'élimination des déchets;
- la diminution des impacts environnementaux du service.

La politique publique de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion définie par la directive cadre de l'Union européenne 2008/98/CE et rappelée dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du principe de proximité.

Il convient ainsi de procéder par ordre de priorité :

- 1. à la prévention des déchets ;
- 2. au réemploi des déchets ;
- 3. au recyclage des déchets;
- 4. à la valorisation des déchets ;
- 5. à l'élimination des déchets.

Chiffres clés 2019

195 576 tonnes de déchets ménagers collectés,

par un service composé de **307 agents** titulaires et **16 ambassadeurs du tri du Syndicat Mixte Bil ta Garbi**, comptant **26 déchèteries**,

le tout réparti sur 10 pôles territoriaux de proximité.

Chacun de nous produit en moyenne 633 kg de déchets par an,

dont 72% sont valorisés.

Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à plus de **44,8 M € (hors charges de structure).**

Chapitre 1 – Le territoire desservi

1.1. Présentation du territoire

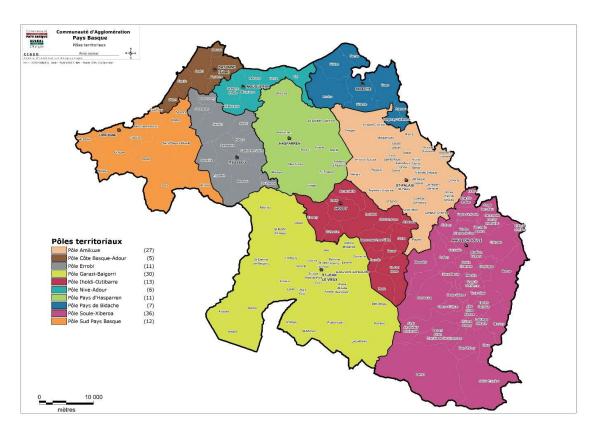
La Communauté d'Agglomération Pays Basque a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de huit communautés de communes : Amikuze, Errobi, Garazi Baigorri, Iholdi Oztibarre, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Nive Adour, Soule Xiberoa, et de deux agglomérations : Sud Pays Basque et Côte Basque Adour.

Une particularité à noter : sur certains secteurs la compétence collecte et traitement des déchets était assurée jusqu'à fin 2016 par des syndicats dont le périmètre ne correspondait pas à celui d'une communauté de communes ou d'agglomération. C'est le cas des syndicats Bizi Garbia, Garbiki, Oztibarre Garbi et du SIED.

Les anciennes intercommunalités (en couleur sur la carte) sont devenues les 10 pôles territoriaux de la Communauté d'Agglomération.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque compte 158 communes adhérentes et 309 200 habitants.

Il s'agit d'un territoire hétérogène avec des secteurs urbains, semi urbains, ruraux, une bande littorale et de vastes zones de montagne.



Les 10 pôles territoriaux

La Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets a pour objectifs généraux d'assurer la continuité du service public rendu à l'usager, et le déploiement d'un service de qualité au travers d'une organisation alliant proximité et efficacité.

L'organisation qui doit permettre l'atteinte des ambitieux objectifs de valorisation et de réduction de déchets imposés par le cadre réglementaire, et la refonte du service qui en découlera dans les prochaines années.

L'organisation de la DGA s'appuie sur :

- Une direction collecte, qui s'appuie d'une part sur 4 secteurs permettant d'assurer un service de proximité en cohérence avec les spécificités territoriales, et d'autre part sur la centralisation de missions transversales
- Un service administratif et financier, outil de pilotage indispensable de la direction ;
- Des supports centralisés, avec des missions de modernisations du service, de communication, un observatoire déchets et des missions d'appui règlementaire.

L'organisation interne du service de gestion des déchets découpée en 4 secteurs est présentée ci-dessous. Le secteur Barnekalde regroupant 6 pôles, le secteur Errobi-Nive Adour regroupant les pôles des mêmes noms.



Les 4 secteurs de collecte

1.2. Une répartition des compétences

Créé en 2002 pour gérer le traitement des déchets, le syndicat Bil ta Garbi compte aujourd'hui deux collectivités adhérentes : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

Ces dernières réalisent la collecte des déchets et délèguent au Syndicat Bil Ta Garbi la mission de les valoriser et les traiter sur ses installations techniques ou via des contrats.

Aussi, tous les déchets collectés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont traités par le Syndicat Bil ta Garbi.

La gestion des déchèteries est, quant à elle, partagée entre haut de quai (Agglomération Pays Basque) et bas de quai (Syndicat Bil Ta Garbi).

1.3. Les déchets pris en charge par le service

Le service de collecte des déchets ménagers prend en charge les flux suivants : les ordures ménagères, les collectes sélectives (verre, papiers, emballages), les déchets acceptés en déchèteries.

Le service peut prendre en charge des déchets de professionnels assimilés à ceux des ménages, essentiellement les déchets de petits commerces de proximité, de bureaux. Exemples : les papiers, les plastiques, les balayures, les matières organiques (restes de repas, épluchures, etc), les déchets résultant de l'utilisation d'emballages, etc. Lorsque c'est le cas, les professionnels sont en général assujettis à une redevance spéciale en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets collectés éliminés.

L'Agglomération compte 26 déchèteries pour accueillir les déchets volumineux et/ou dangereux des ménages. La plupart accueille les déchets des professionnels, sous conditions, notamment tarifaires.

Pour l'élimination des déchets non pris en charge par le service, il existe des prestataires privés.

En 2019, le règlement de collecte et le règlement des déchèteries ont été adoptés afin de mieux informer les usagers sur les règles applicables en terme de gestion des déchets.

1.4. Des objectifs fixés par la règlementation

En matière de déchets, les objectifs sont fixés par la Loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV).

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

L'objectif principal de cette loi est la diminution de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Les déchets ménagers et assimilés représentent l'ensemble des ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets apportés en déchèteries.

	Objectifs LTECV entre 2010 et 2020	Période 2010-2019
	Objectifs nationaux	Tendance Cté d'Agglomération Pays Basque
Réduire le volume de déchets ménagers et assimilés (DMA)	- 10% par habitant	+ 1,2 % par habitant, malgré une baisse de 12% des ordures ménagères
Augmenter les performances de tri	Non chiffré, en rapport avec les objectifs suivants	+12 % d'emballages, verre et papiers triés
Augmenter la valorisation des déchets non dangereux	atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025	72% de déchets non dangereux valorisés en 2019
Réduire les quantités mises en décharge	- 30% en 2020 et - 50% en 2025 (par rapport à 2010)	-57 % de déchets enfouis entre 2010 et 2019
Augmenter la valorisation énergétique des déchets non valorisables et résultant d'une opération de tri	pas d'objectif chiffré	Les Combustibles Solides de Récupération issus de Canopia et de Mendixka suivent une filière de valorisation énergétique

Les objectifs pour 2019 de la LTECV sont atteints à l'exception du premier d'entre eux, à savoir diminuer les quantités de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020.

Le détail ci-dessous nous enseigne que la production individuelle d'ordures ménagères a baissé et que parallèlement, par un phénomène de vases communicants, les quantités de déchets triés et apportés en déchèteries ont augmenté. Ce meilleur tri permettant davantage de recyclage ou de valorisation.

La production globale, qui diminuait de 1% sur la période 2010-2017, augmente de 0,9% sur la période 2010-2019, ce résultat est probablement dû à une reprise de la consommation en 2018 et 2019.

Les réformes de collecte qui ont pour objectif d'identifier la production des usagers donnent des résultats très satisfaisants au niveau de la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

Cependant, les efforts doivent être poursuivis en matière de prévention des déchets afin que le total des déchets ménagers et assimilés diminue.

Population 2019 : 309 201 hab	2010 Tonnages	2019 Tonnages	2010 Kg/habitant	2019 Kg/habitant	Evolution 2010/2019
Ordures ménagères	91 738 T	89 943 T	332	291	-12%
Collecte sélective	21 879 T	27 285 T	79	88	+12%
Déchèteries	59 260 T	78 348 T	214	253	+18%
Total déchets ménagers	172 877 T	195 576 T	625	633	+1,2%

1.5. Bilan 2019 & perspectives

Prévention – Collecte exceptionnelle de textiles

Une opération spécifique de récupération des textiles a été organisée sur 19 sites publics et privés, en partenariat avec le syndicat Bil ta Garbi, pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (novembre 2019).

Environ 2 Tonnes de textiles ont été collectées lors de cette opération.

• Etude d'harmonisation-optimisation

Dans le courant de l'année 2019, la Direction Prévention Collecte et Valorisation des Déchets a lancé une étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il s'agit d'une étude dont l'objectif est de définir, à l'échelle du nouveau territoire communautaire, un nouveau schéma de collecte ainsi que le système de financement associé.

La première phase de l'étude menée en 2019 a établi un diagnostic de l'existant, mettant en évidence les forces et faiblesses du territoire et des systèmes de collecte actuels.

Sur la base de cet état des lieux, l'étude se poursuivra par la définition des typologies d'habitat du territoire et des schémas de collecte correspondants à déployer, dans l'objectif d'harmoniser et/ou optimiser le service.

La durée prévisionnelle de l'étude est de 26 mois, prenant en compte le calendrier des élections municipales de 2020.

Collecte – Des réformes à venir

Les réformes de la collecte ont pour objectif de diminuer la production d'ordures ménagères, d'augmenter les performances de tri et les tonnages collectés en déchèteries.

L'année 2019 a été consacrée à la préparation de réformes devant aboutir en 2020, comme par exemple la réforme en Oztibarre et Pays de Bidache.



Déchèteries – Sécurisation et harmonisation des conditions d'accueil

Lieu de prévention, de tri, de collecte en vue du recyclage ou de la valorisation, accessible au public, la déchèterie est au cœur du dispositif de gestion des déchets.

En 2019 d'importants travaux de sécurisation ont été amorcés, dont la pose de guides berces pour la protection des murs de quai et de gardes corps contre le risque de chute. Les travaux continueront en 2020.

Par ailleurs, les conditions d'accueil des professionnels ont été harmonisées cette même année, avec l'adoption du règlement des déchèteries.

• Gestion des déchets inertes – schéma directeur

Après s'être vu confier la compétence « valorisation et traitement des déchets inertes autres que ménagers et assimilés » (le 1^{er} janvier 2018), le syndicat Bil ta Garbi a adopté le 17 octobre 2018 le schéma directeur devant conduire à la meilleure organisation possible pour une gestion maîtrisée des déchets inertes.

Enjeu central : encourager la production locale et l'utilisation de matériaux recyclés et de réemploi dans le Bâtiment-Travaux Publics (BTP), dans une dynamique d'économie circulaire.

Un bureau d'études accompagne le syndicat pour établir un schéma des équipements (sites de collecte, plateformes de recyclages et sites de stockage). Les sites existants doivent être identifiés, et les besoins quantifiés. La recherche de sites de valorisation et de stockage des déchets inertes a pu être approfondie avec 37 évaluations de sites menées en 2019.

En parallèle, l'aménagement du site de la Croix des Bouquets à Urrugne se poursuit et des mesures compensatoires sont mises en œuvre.

Enfin, la commande publique a été identifiée comme levier de ce processus d'économie circulaire. Aussi un axe de travail consiste à accompagner l'intégration de la gestion des déchets dans les marchés publics de travaux. Dans ce cadre, des rencontres professionnelles ont été organisées : « Les journées de la commande publique et du BTP durable » les 5 et 6 février 2019, réunissant 200 participants des secteurs public et privé.

Chapitre 2 – La prévention des déchets

La prévention des déchets est aujourd'hui le mode de gestion privilégié.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative) soit par la réduction de nocivité (prévention qualitative). La prévention concerne toutes les étapes de la conception, production, distribution, consommation à la fin de vie d'un bien.

Elle implique non seulement des innovations technologiques, mais aussi des changements de mentalités et de comportements, dans la façon de produire et de consommer. Tous les acteurs de la chaîne de production des déchets sont concernés, des fabricants de produits et d'emballages aux consommateurs. Les mesures principales conduites en la matière sont les suivantes :

Les divers partenariats en déchèteries

Divers partenariats ont été mis en place au fil des années pour la récupération d'objets réutilisables (vaisselle, jouets, livres, vêtements, meubles, vélos...) apportés en déchèteries.

Les partenaires récupèrent les objets, trient, nettoient et les réparent éventuellement puis les vendent.

Ces partenariats s'inscrivent dans une démarche de développement durable en incitant à la protection de l'environnement (préservation des ressources naturelles, réduction des déchets ultimes à traiter,) et à un développement économique raisonné via la création d'une activité dédiée (collecte et revalorisation de matériaux) mais également à la réduction des coûts de traitement des déchets et en prenant en compte le volet social en favorisant l'insertion et en vendant des biens récupérés à prix modiques.

Les partenaires de l'Agglomération et les objets récupérés :
- la Communauté Emmaüs objets divers et textiles

l'association AIMA
 Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, textiles,

livres, jouets

- l'association Txirrind'ola vélos - Recycl'arte vélos

- Sté Etcheberry Didue objets en plastique

(anciennement Hori To Design)

D'autre part le prestataire en charge de la collecte et de la valorisation des cartouches d'encre en déchèteries recharge les cartouches d'encre lorsque c'est possible.

Les déchets évités en déchèteries, quantités connues : ~8 T de vélos, 138 T de textiles, 138 T d'objets divers.

La collecte et la valorisation des textiles d'habillement, linge de maison, chaussures

L'Agglomération a deux partenaires pour la mise en place des bornes à textiles, la collecte des textiles et leur valorisation : le Relais 64 et Ecoval.

Les textiles ainsi récupérés sont à ~40% réemployés, à ~45% recyclés, et à ~15% détruits.

Quantités collectées en 2019 : 1 392 Tonnes.

La poursuite des réformes de collecte

L'identification des usagers producteurs de déchets (à l'aide de bacs individuels ou de badges d'accès à des conteneurs d'apport volontaire) a pour effet une baisse de la production des ordures ménagères, et une augmentation des tonnages de déchets triés au niveau des collectes sélectives et des déchèteries.

De nouvelles réformes verront le jour en 2020, suite au travail réalisé en 2019.

La promotion du verre réutilisable



Les ambassadeurs du tri continuent de proposer aux organisateurs d'évènements le dispositif de mise à disposition gratuite des verres réutilisables pour les associations. En effet le syndicat Bil ta Garbi prend en charge la fourniture et le lavage des verres.

En 2019 près de 680 000 verres réutilisables ont été utilisés sur plusieurs centaines d'évènements à l'échelle de Bil ta Garbi.

La poursuite de la promotion du compostage des biodéchets

Le compostage, pratiqué sur le lieu de production des déchets, permet de valoriser sur place le compost obtenu. C'est un moyen efficace de prévenir la production de déchets.

Dans le cas du compostage individuel il est ainsi possible de réduire d'environ un tiers le poids des ordures ménagères. Fin 2019, le taux d'équipement en composteurs individuels sur le Pays Basque s'élève à 41% des foyers logés en habitat individuel.

Pour l'habitat collectif, d'autres solutions existent comme le compostage en pied d'immeuble qui concernait 704 foyers fin 2019, ou le lombricompostage, pratique adoptée par 477 foyers.

La poursuite de la promotion de l'autocollant Stop pub

En choisissant de ne plus recevoir les publicités non adressées, les ménages concourent à réduire les déchets. En effet chaque foyer reçoit en moyenne 35 kg de publicités chaque année.

Aussi la Communauté d'Agglomération Pays Basque tient des autocollants Stop pub à disposition des citoyens.

La collecte des piles

Des collecteurs à piles sont disposés près des conteneurs à verre, en déchèteries, dans les lieux publics (écoles, Mairies,...), afin d'améliorer la collecte de ces déchets toxiques, et d'éviter que les piles se retrouvent dans les ordures ménagères.

Près de 20 Tonnes de piles ont ainsi été collectées en 2019.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Chaque Français jette en moyenne en un an 30 kg de produits alimentaires (restes, fruits et légumes abîmés...) dont 7 kg encore emballés (données ADEME).

Des gestes simples comme ajuster la quantité d'aliments, vérifier les dates limites de consommation et cuisiner les restes permettraient de limiter ce gaspillage.

Ainsi, les ambassadeurs du tri mènent régulièrement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, principalement dans les cantines scolaires, les collèges, les lycées. A l'échelle de Bil ta Garbi, dix diagnostics de gaspillage alimentaire dans des cantines scolaires ont été réalisés, les quantités jetées ayant été pesées. En parallèle, 25 séances de sensibilisation ont été menées en milieu scolaire sur la thématique de la réduction des déchets (gaspillage alimentaire, éco-consommation, compostage) auprès de 1 126 élèves en classe. De plus, 1 230 élèves ont été formés au tri sur la table de tri en cantines afin d'alimenter les composteurs correctement (composteur mécanisé, et en pavillon).

Les cabanes à dons

Suite au test de 2018, à l'échelle de Bil ta Garbi, mise en place d'un système de don/récupération sur 8 structures de vacances durant la période estivale 2019 ainsi que sur 4 résidences étudiantes (500 étudiants ont été contactés).

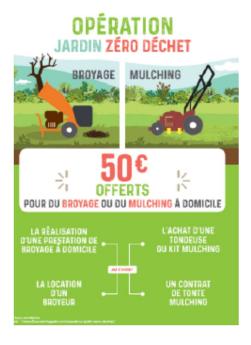


La gestion des déchets verts

Le syndicat Bil ta Garbi a adopté une feuille de route pour la « réduction des déchets verts » en mars 2019.

Concernant les déchets verts des particuliers, le syndicat propose un bon de réduction de 50 € pour l'achat d'une tondeuse mulching, l'intervention d'un professionnel qui broie les déchets verts ou la location d'un broyeur. Dix professionnels sont partenaires, 26 bons ont été envoyés en 2019.

Des démonstrations de broyage en déchèteries ont été organisées afin de montrer ce qu'est le broyat de la taille des haies et à quoi il peut servir (16 démonstrations, 228 personnes sensibilisées).



Chapitre 3 – L'information et la sensibilisation à la prévention et au tri

Encourager la prévention et le tri des déchets est un des enjeux majeurs pour faire face à la problématique déchets. Inciter et accompagner les changements, agir sur les comportements pour installer durablement le réflexe prévention et le geste tri dans le quotidien des habitants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque suppose de travailler sur la durée.

En 2019, l'Agglomération a poursuivi ses efforts en matière de communication et de sensibilisation à la gestion des déchets, avec là encore de nombreuses actions conduites.

La campagne « cet été, pas de vacances pour les déchets !»



Le contexte et les enjeux liés à la production de déchets pendant la période estivale ont poussé l'Agglomération et le syndicat Bil ta Garbi à décliner une campagne de communication durant l'été 2019.

L'objectif principal étant de continuer ou permettre les bonnes pratiques en matière de réduction et de tri des déchets aux mois de juilletaoût.

Des actions classiques comme, par exemples, la sensibilisation des hébergeurs et la sensibilisation des vacanciers rencontrés sur le terrain ont été menées.

En parallèle une campagne de communication venait en soutien des actions, et faisait la promotion de l'appli « guide du tri »: affiches, insertions presse, radios, etc.

Participation aux ateliers ZZ (Zéro déchet, Zéro gaspi) organisés par Bil ta Garbi le 16 novembre 2019 à Anglet

Un programme complet pour apprendre à consommer différemment et faire soi-même :

- conférences, ateliers faire soi-même, stands des acteurs locaux, nettoyage de plage, tutoriels, expositions ...
- 18 stands étaient présents dont le stand collecte et prévention, plus de 20 structures participantes et coorganisatrices.
- 6 conférences organisées sur les thèmes, notamment, des recycleries, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du jardinage au naturel, ou des dangers potentiels du plastique pour la santé.

Il s'agissait de la deuxième édition :

- 365 personnes ont répondu présentes au salon ZZ, en dépit d'une météo très défavorable (tempête).
- 77 personnes ayant répondu à une enquête ont exprimé leur satisfaction.

Le succès de cette opération a encouragé le Syndicat Bil Ta Garbi et l'Agglomération à la reconduire en 2020.

Récupération de textiles lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) : Opération coup de poing !

Une vaste opération de récupération ponctuelle des textiles a été menée par les ambassadeurs du tri sur le territoire. Des stocks importants de nos textiles sont entreposés dans nos armoires au lieu de trouver une seconde vie. Aussi il est intéressant pour la filière de récupérer du volume de déstockage.

19 sites du territoire étaient concernés : des sociétés comme des associations, des écoles, des EHPAD, etc.

Cette opération a permis de collecter 2 Tonnes de textiles sur ces 19 sites, en une seule semaine.





Poursuite de la communication de proximité via les ambassadeurs du tri

Seize ambassadeurs du tri sont dédiés aux actions de communication de proximité sur le territoire de l'Agglomération.



Leurs principales missions consistent en :

- des suivis sur le terrain avec les équipes de collecte de manière à identifier les quartiers où la qualité du tri est médiocre, les quantités d'emballages collectées faibles et le tri peu et / ou mal fait ;
- de la communication en porte-à-porte auprès des ménages pour expliquer les consignes de tri, former aux gestes à adopter, informer des conséquences des erreurs de tri, mais aussi pour donner des conseils pour mieux prévenir les déchets,...
- des actions d'information et de sensibilisation auprès des publics relais (élus, services techniques de l'Agglomération et des villes, personnels des CCAS, gestionnaires et gardiens d'immeubles, professionnels du tourisme, associations,);
- des interventions dans les écoles pour sensibiliser en priorité les élèves du cycle 3 à la bonne gestion des déchets ;
- des animations grand public lors d'évènements et de manifestations (marchés, salons, fêtes...)

Des actions spécifiques ont été menées par les ambassadeurs du tri durant l'année 2019 :

- la sensibilisation à toutes les formes de compostage (individuel, collectif, lombricompostage) sur les marchés et bourses aux plantes notamment,
- le suivi des demandes de compostage collectif et la formation au lombricompostage,
- des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire,
- l'organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets sur le thème du don et du réemploi,
- la sensibilisation renforcée de la population touristique avec des plans d'implantation des conteneurs, des permanences devant les offices, des documents remis aux hébergeurs, informations dans les campings...
- la mise en place des cabanes à dons dans des campings,
- la mise en place du tri et des verres réutilisables sur divers évènements suite aux demandes des organisateurs, et la tenue d'un stand parfois sur ces mêmes évènements,
- l'organisation d'animations le jeudi des fêtes de Bayonne notamment,
- les visites des sites de valorisation et de traitement (Canopia, Mendixka).

En 2019, les ambassadeurs du tri ont contacté près de 16 000 foyers et sensibilisé environ 28 500 personnes et élèves.

Communication en porte-à-porte	Interventions dans les écoles	Animations grand public	Formations adultes, ateliers	Aide mise en place du tri	Autres contacts divers (tél)
~ 16 000 foyers contactés dont 7 740 vus	~ 7 200 élèves sensibilisés	~ 6 600 personnes sensibilisées	1 090 personnes touchées	362 occasions	~ 13 600 contacts

Chapitre 4 - La collecte des déchets : organisation

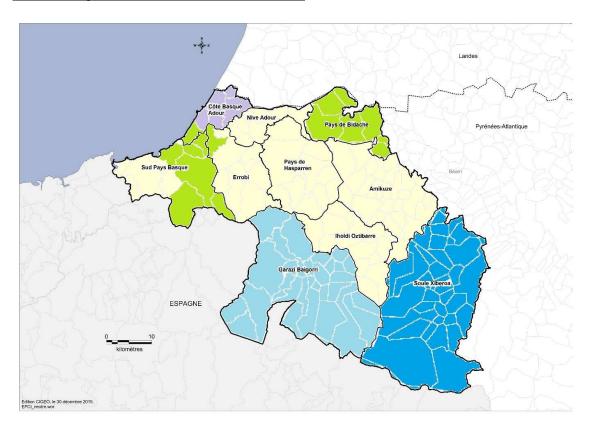
4.1. Les collectes sélectives

Plusieurs modes de collecte coexistent sur le Pays Basque, du fait de l'historique de chaque territoire avant la fusion. Aussi sur certains territoires les papiers sont collectés en mélange avec les emballages, alors qu'ailleurs ces deux flux sont séparés.

De la même manière, les modes de collecte peuvent être en porte à porte ou en apport volontaire. Et pour un même mode de collecte les contenants peuvent être différents.

A noter : la collecte du verre est homogène : elle est réalisée en apport volontaire sur tout le territoire.

schéma de l'organisation de la collecte sélective en 2019 :



<u>Légende</u>: les modes de collectes sélectives

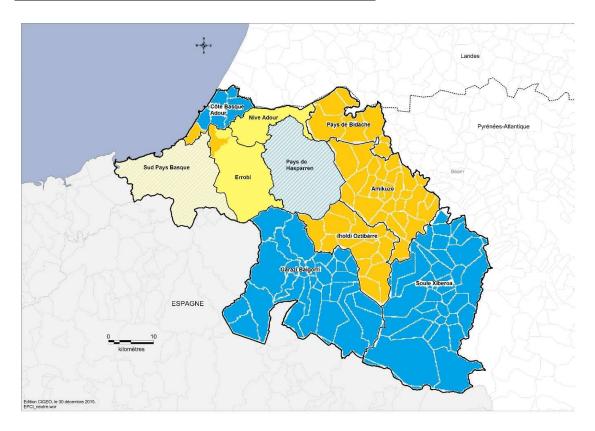


Note : les bacs de regroupement sont comptabilisés dans le mode de collecte en porte à porte.

4.2. La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères se collectent en porte à porte (avec des fréquences disparates), en bacs de regroupement ou en points d'apport volontaire.

schéma de l'organisation de la collecte des ordures ménagères en 2019



<u>Légende</u> : les modes de collectes des ordures ménagères



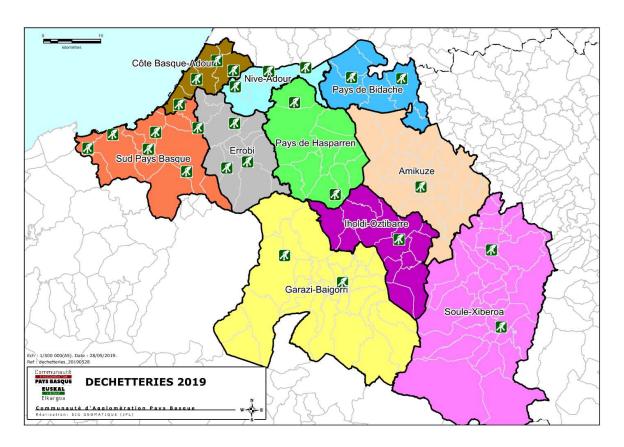
4.3. L'accueil des déchets en déchèteries

La Communauté d'Agglomération Pays Basque compte, depuis le mois de mai 2019, 26 déchèteries destinées à accueillir les déchets volumineux ou dangereux des ménages. En effet la déchèterie de Guéthary a fermé, excepté pour les apports de déchets verts. Parallèlement, et pour compenser cette fermeture, les horaires d'ouverture des déchèteries de Bidart et Saint Jean de Luz ont été étendues.

La gestion de quatre déchèteries (ex Syndicat Bizi Garbia) est confiée à un prestataire, tandis que les autres déchèteries sont gérées en régie.

Bien que les déchèteries aient des horaires d'ouverture très différentes, notons que les flux acceptés sont sensiblement les mêmes (voir la liste des flux et le devenir des déchets page 22). L'objectif étant de réemployer, recycler ou composter tous les déchets pouvant l'être.

De plus les conditions d'accès des professionnels ont été harmonisées en 2019 : elles dépendent des capacités d'accueil de ces déchets sur la déchèterie et de l'offre privée existante à proximité pour gérer les déchets des professionnels. Pour une meilleure information des usagers, un règlement des déchèteries a été adopté en 2019.



Implantation des 26 déchèteries sur le Pays Basque (mai 2019)

Les conditions d'accueil des déchets des professionnels depuis juillet 2019 :

Pôle	déchèterie de	conditions d'accueil des professionnels au 01/07/2019	
Amikuze	Saint Palais	payant	
2 1 2:1 1	Bardos	payant	
Pays de Bidache	Came	payant	
	Bidart	payant	
Câta Daarra Adarra	Anglet	interdit (sauf cartons)	
Côte Basque Adour	Bayonne	interdit (sauf cartons)	
	Biarritz	interdit (sauf cartons)	
	Arcangues	payant	
Funch:	Itxassou	payant	
Errobi	Souraïde	payant	
	Ustaritz	payant	
	Saint Jean le Vieux	payant	
Garazi Baigorri	Saint Etienne de Baïgorry	payant	
Dave de Hacharren	Briscous	payant	
Pays de Hasparren	Hélette	payant	
	Lahonce	interdit (sauf cartons)	
Nive Adour	Urt	interdit (sauf cartons)	
	Villefranque	interdit (sauf cartons)	
Iholdi Oztibarre	Larceveau / Ostabat Asme	payant	
Soule Xiberoa	Mauléon-Licharre	payant	
Soule Alberta	Tardets-Sorholus	payant	
	Hendaye	payant	
	Ascain	interdit	
Cud Days Dasgue	Guéthary	fermée (sauf déchets verts)	
Sud Pays Basque	Urrugne	payant	
	Saint Jean de Luz	payant	
	Saint Pée sur Nivelle	payant	



Déchèterie à plat de Saint Jean le Vieux

4.4. Les modes de gestion des principales collectes

La collecte des ordures ménagères est assurée majoritairement en régie sur tout le territoire, sauf sur certains secteurs lorsqu'il s'agit de collecter des points d'apport volontaire (à l'aide d'un camion grue).

Pour la collecte du verre, en revanche, il est fait appel à un prestataire via un marché public, hormis sur Hendaye où la collecte est effectuée en régie en 2019.

Enfin, la collecte des papiers et des emballages se fait en régie sur la plupart des secteurs. Certains ont un prestataire pour la collecte des points d'apport volontaire.

Chapitre 5 - La valorisation et le traitement

Les prestations de transfert, de valorisation et de traitement des déchets relèvent de la compétence du syndicat Bil ta Garbi.

5.1. Le recyclage des déchets issus des collectes sélectives

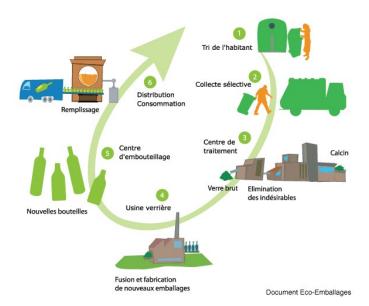
5.1.1. le verre

Le verre est recyclé via la société O-I Manufacturing à Vayres (33) ou à Béziers (34).

Après regroupement et stockage provisoire, le verre est transporté dans des verreries. Il y est trié et débarrassé de ses impuretés puis concassé. Mélangé aux matières premières, le calcin est ensuite fondu dans les fours des usines afin d'être réintégré dans un cycle de production d'emballages en verre.

Recycler 1 tonne de verre permet de fabriquer 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl.

Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.



5.1.2. le papier

Le papier est conditionné en balles au centre de tri Canopia à Bayonne avant d'être envoyé dans des papeteries. Il y est désencré et repulpé pour intégrer une chaîne de production de pâte à papier utilisée pour la fabrication de nouveaux journaux, magazines, revues, etc.

Le papier est recyclé par la société Paprec, dans des papeteries en Espagne.

5.1.3. les emballages recyclables

Les emballages recyclables sont livrés au centre de tri Canopia à Bayonne. Le centre de tri est en capacité d'accueillir 20 000 tonnes de collectes sélectives par an (emballages + papier).

Les emballages y sont triés selon leur nature : PET clair, PET coloré, PEHD (opaques), acier, aluminium, cartonnettes et briques alimentaires. Ils y sont ensuite mis en balles puis envoyés dans les filières de recyclage dédiées.

Bouteilles et flacons en plastique

Les plastiques sont repris par la société Valorplast qui organise leur recyclage sur les sites de Suez à Bayonne (PET clair et foncé), Freudenberg Politex à Colmar (PET foncé), ou de Suminco en Espagne (PEHD).



Les bouteilles et flacons en PET sont majoritairement transformés en fibres (polyester) pour le rembourrage de couette, l'automobile, l'isolation de toiture plate.



Les bouteilles et flacons en PEHD deviennent des tubes, des bacs de coffrage pour les piscines, des conteneurs, du mobilier urbain ou des flacons de lessive.

Acier, aluminium

Les emballages en acier sont repris par la société Paprec pour être recyclés en France.

L'acier se recycle à l'infini. Pour une tonne d'acier recyclée, une tonne de minerai de fer est économisée. L'acier recyclé entre dans la fabrication d'objets que nous utilisons tous les jours (automobile, électroménager, mobilier, emballages...).

Tous les articles en acier (pièces de monnaie, canettes, lave-linge, chariot de supermarché, casseroles, boîtes de conserve...) contiennent de l'acier recyclé, en moyenne 60%.

L'aluminium est repris par la société AFM recyclage avant d'être recyclé en Espagne.

Les emballages aluminium collectés sont utilisés dans la fabrication d'alliages essentiellement pour pièces moulées, pour l'équipement automobile et pour la fabrication de nouveaux emballages.

L'aluminium recyclé permet de fabriquer des carters de voitures, des capots de tondeuses à gazon, des semelles de fers à repasser, des radiateurs, du mobilier contemporain, ...

Cartonnettes, briques alimentaires

Les cartonnettes sont reprises par les sociétés Paprec et Veolia pour être recyclées dans des papeteries en Espagne.

Selon le produit final à réaliser, l'industrie papetière utilisera plus ou moins de recyclé : 95% pour les cartons ondulés, 82% pour les cartons plats, 51% pour les papiers d'hygiène et 29% pour les papiers d'emballages.

Les briques alimentaires sont reprises par la société SUEZ, puis envoyées pour recyclage en Espagne.

Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés. Les 3 matériaux composant la brique alimentaire sont : le carton (75%), la matière plastique (20%), l'aluminium (5%).

Les fibres de carton extraites sont utilisées sur place : elles entrent dans la composition de papier qui servira à confectionner du papier toilette, du papier d'essuyage industriel, des enveloppes et du papier cadeau.

5.2. La valorisation des ordures ménagères

Le site de Canopia

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur l'Ouest de l'Agglomération, ainsi que les refus de tri de la collecte sélective sont réceptionnés sur l'unité de valorisation organique du pôle Canopia, à Bayonne, construit et géré par le Syndicat Bil Ta Garbi, via un contrat d'exploitation avec la société Valortegia.

Les ordures ménagères fermentescibles y sont valorisées sur une unité de valorisation organique utilisant un procédé de tri-méthanisation-compostage.

Les déchets verts du pôle Côte Basque Adour sont également réceptionnés à Canopia, où ils sont broyés et mélangés avec la part fermentescible des ordures ménagères. Les déchets verts servent de structurant pour produire le compost.

Ainsi la part fermentescible des ordures ménagères y est transformée en compost normé (NFU 44-051) utilisable en agriculture, et en biogaz produisant de l'électricité et de la chaleur. L'électricité est revendue au réseau EDF et la chaleur est utilisée pour les besoins du site.

Les Combustibles Solides de Récupération, composant en partie les refus de l'unité de tri mécano-biologique (TMB), font quant à eux l'objet d'une valorisation énergétique à l'extérieur de l'usine, par des prestataires.

Au total, 60% des déchets entrant (hors déchets verts) sont valorisés.

Capacité annuelle : 84 000 tonnes.



Voir aussi annexe 7

Le site de Mendixka

Tout comme le pôle Canopia à Bayonne répond aux besoins en capacité de traitement pour l'Ouest du périmètre d'intervention du syndicat Bil ta Garbi, le pôle Mendixka répond, pour sa part, aux besoins de traitement à l'Est, desservant l'Est de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes Béarn des Gaves. Ce maillage permet un traitement au plus près des lieux de production de déchets.

Le site, géré en régie directe, compte une unité de tri-compostage permettant l'extraction et le compostage des fractions fermentescibles. L'objectif est de réduire de plus de moitié la quantité de déchets à stocker et de valoriser les ressources contenues dans nos déchets en produisant un compost de qualité.

Capacité annuelle : 20 000 tonnes.



Le site compte également une installation de stockage des déchets non dangereux destinée à accueillir

- des déchets stabilisés de l'unité de tri-compostage du pôle Mendixka;
- des déchets encombrants des déchèteries proches;
- des déchets industriels banals des artisans et entreprises locales.

Les casiers de stockage occupent une superficie de 3,5 hectares mais ne sont construits qu'au fur et à mesure de l'exploitation, en fonction des besoins.

Capacité annuelle : 16 000 tonnes.

Voir aussi annexe 7

Le site de Zaluaga Bi

Ce site est une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) valorisant le biogaz des déchets en énergie thermique utilisée par les installations de traitement des lixiviats et en électricité revendue à EDF.

Ce site reçoit les encombrants de déchèteries, des déchets de nettoyage des communes, certains refus du TMB de Canopia, des déchets industriels banals et les ordures ménagères résiduelles d'une partie du secteur Sud.

Capacité annuelle : 50 000 tonnes.

Tonnage entrant 2019 : 34 954 tonnes enfouies dont 7 630 tonnes d'ordures ménagères.

Voir aussi annexe 7

Les quais de transfert complètent le dispositif de transport-traitement.





Un nouveau quai de transfert des ordures ménagères, de la collecte sélective, et du carton a été mis en service début juillet 2019 sur le site de Zaluaga.

Ainsi, grâce à ce nouvel équipement, l'ensemble des flux d'ordures ménagères sont désormais dirigés vers les unités de pré-traitement et de valorisation organique. Il n'y a plus d'enfouissement direct des ordures ménagères résiduelles.



5.3. Les filières de recyclage ou de traitement des déchets issus des déchèteries

En déchèteries, le tri se fait par matière (à l'exception des meubles), l'objectif étant de recycler ou composter au maximum. En parallèle le réemploi tend à se développer ces dernières années.

Flux	Devenir	Filières
Cartons	Recyclage	Papeteries Europac en Espagne via SUEZ et
Cartons	, necyclage	papeterie SAICA à Saragosse via Cetraid
Métaux	Recyclage	Decons Saint Martin de Seignanx, Véolia à
Wictaux	Recyclage	Laluque et Alberdi à Hendaye, Garicoix à
		Viodos, Comptoir des Métaux
Bois	Recyclage	Egger à Rion des Landes
5013	Recyclage	Et Egur Bi à Urnieta
Déchets verts	Compostage	Loreki Itxassou,
Deciretà verta		Canopia Bayonne (structurant),
		Co-compostage à la ferme par plusieurs
		agriculteurs,
		Compostage avec les boues
		d'épuration (Suez): Terralys à Bellocq
Gravats inertes	Concassage pour réemploi	Concassage par la Coreba à Hasparren pour
Gravats merces	Ou Stockage	valorisation en sous couches de routes,
		Valorisation en ISDND pour couverture de
		casiers et création de chemins (Zaluaga Bi,
		Mendixka),
		Valorisation à Saint Martin de Seignanx par
		Suez,
		Stockage en ISDI à Hendaye, Cambo,
		Méritein.
Mobilier	Recyclage majoritairement	Filière Ecomobilier : plate forme de tri à
	, , ,	Montardon
Tout venant	Stockage	Mendixka à Charritte de Bas,
		Zaluaga Bi à Saint Pée
Pneus	Recyclage	Filière Alliapur,
	, ,	Et Sevia : broyage séparation métaux/gomme
		à Ychoux (40) et Damazan (47) pour recyclage
Plâtre	Recyclage	Entreprise Paprec à Montardon
Déchets d'Equipements	Recyclage	Filière Ecologic avec notamment Envie 2 E à
Electriques et Electroniques		Bassens;
		Filière Ecosystems.
Déchets Dangereux Spécifiques	Valorisation énergétique	Filière Eco DDS, et
		Veolia: SIAP incinérateur à Bassens (33)
Déchets d'Activités de Soins	Valorisation énergétique	Filière DAS-TRI
Textiles (bornes en ville et dans	Réemploi, Recyclage	Le Relais 64, Ecoval
certaines déchèteries)		
Objets pour réemploi	Réemploi	Emmaüs Tarnos, AIMA Came, Secours pour
		tout humain, Hori to design
Vélos	Réemploi	Txirrind'ola Bayonne, et Recycl'arte Hendaye
Cartouches d'encre	Recyclage ou recharge	Core Landes Pyrénées Seignosse
Radiographies	Recyclage	Ligue contre le Cancer Bayonne,
		Et Veolia
Piles	Recyclage	Filière Screlec
Batteries	Recyclage	Veolia SIAP
Huiles de vidange	Recyclage	Dargelos Chimirec Tartas
Huiles de friture	Recyclage	Haupa Mauléon, Recycla Bayonne,
		Sevia (incinération Bassens ou dans le Nord)
Médicaments	Valorisation énergétique	Veolia : SIAP incinérateur à Bassens (33)
Lampes, néons	Recyclage	Filière Recylum
		•

Chapitre 6- La gestion du passif

Le Code de l'Environnement fait obligation à tout exploitant d'une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD), dès lors que celle-ci arrive au terme de son exploitation, fixé par arrêté préfectoral, d'assurer la responsabilité juridique, technique et financière de la période dite de « post exploitation trentenaire », comprenant la réhabilitation et la surveillance du site après sa fermeture (analyses, entretien...)

Ainsi le Syndicat Bil ta Garbi assure le suivi de plusieurs installations transférés par l'Agglomération, qui ont accueilli au fil des années des ordures ménagères, des encombrants ou des déchets inertes.

Le site de Bittola à Urrugne a été réhabilité par le syndicat Bil ta Garbi en 2017. Fermé depuis juin 2016, le site d'Hazketa a également été réhabilité en 2017, par Suez, qui en assure le suivi long terme.

Le syndicat assure également le suivi des sites transférés en 2018 :

- de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de Cambo les Bains,
- du suivi long terme des ISDnD fermées :
 - √ l'ISDnD d'Espissemborde à Mauléon,
 - √ l'ISDnD de Béhasque Lapiste fermé en 2002,
 - ✓ usine et ISDnD de Bacheforès à Bayonne, réhabilitée (2ème tranche) en 2016,
 - ✓ l'ISDnD de Zaluaga 1 à Saint Pée sur Nivelle.



Site de Bacheforès après réhabilitation

Chapitre 7 - Bilan des quantités collectées et traitées

<u>La prévention</u> (chapitre 2) permet de détourner des tonnages qui ne sont pas collectés par le service public de gestion des déchets. Au niveau des déchets détournés tout n'est pas quantifié : par exemple la quantité de bio-déchets déposés dans les composteurs n'est pas connue. De même de nombreuses initiatives privées existent (dons, échanges, trocs, réparations, dépôts-ventes...)

Seuls sont connues les quantités de textiles (1 530 tonnes), de vélos (8 tonnes) et d'objets divers (138 tonnes) dignes d'une seconde vie qui transitent par les déchèteries ou les conteneurs à textiles. Cela représente environ 5,4 kg/an/habitant.

Evolution de la collecte sélective

	Tonnage 2019	Tonnage 2018	Performance 2019	Performance 2018	Evolution 2018/2019
Verre	13 695 T	12 899 T	44 kg/an/hab	42 kg/an/hab	+5%
Emballages*	6 639 T	5 662 T	21 kg/an/hab	18 kg/an/hab	+16%
Papiers	6 951 T	7 530 T	22 kg/an/hab	25 kg/an/hab	-9%
Total	27 285 T	26 091 T	88 kg/an/hab	85 kg/an/hab	+4%
*dont refus de tri	3 018 T	1 650 T	9,8 kg/an/hab	5,4 kg/an/hab	+81%

Le taux de détournement est de 23% en 2019, progressant d'un point par rapport à 2018 et 2017. Ce taux détermine la part détournée des ordures ménagères vers la collecte sélective et, in fine, le recyclage.

Ramenées à l'habitant, les performances de tri du verre augmentent, tout comme celles des emballages. Ces dernières sont toutefois à mettre en regard des refus de tri.

Il est constaté une forte augmentation de ces derniers, venant principalement du fait qu'à partir de 2019 le syndicat Bil ta Garbi a affecté les sacs de tri (sacs transparents ou translucides jaunes qui n'ont pu être valorisés) en tant que refus.

Le papier fait exception (tonnage en baisse) en raison de la baisse du gisement des papiers.

Evolution de la production d'ordures ménagères

	Tonnage 2019	Tonnage 2018	Performance 2019	Performance 2018	Evolution 2018/2019	Evolution 2017/2018	Evolution 2016/2017
Ordures ménagères	89 943 T	92 097 T	291 kg/an/hab	301 kg/an/hab	- 3,25%	- 1,8%	+1,6%

En 2019, la production individuelle d'ordures ménagères a baissé de 3,25%, malgré une reprise de la croissance et de la consommation. Il s'agit d'un résultat encourageant.

La réforme menée sur le territoire de Garazi-Baigorri a en partie impacté ce résultat.

Grâce à un meilleur geste tri, et par un phénomène de vases communicants, la baisse de la production d'ordures ménagères s'accompagne d'une hausse de la production individuelle de collecte sélective et de déchets de déchèterie.

Evolution des quantités collectées en déchèteries (déchets provenant des ménages, tous flux confondus)

	Tonnage 2019	Tonnage 2018	Performance 2019	Performance 2018	Performance 2017	Evolution 2018/2019
Déchèteries	78 348 T	76 212 T	253 kg/an/hab	249 kg/an/hab	227 kg/an/hab	+ 1,8 %

Le réflexe déchèterie est ancré chez une bonne partie de la population. Après avoir connu une augmentation de +9,8% entre 2017 et 2018, la production individuelle est relativement stable : + 1,8%. Les tonnages réceptionnés en déchèteries représentent 40% du tonnage total.

Il est à noter que le pourcentage de tonnage collecté en déchèterie grimpe à 49%, en dehors des secteurs de Côte Basque Adour et de Sud Pays Basque. Cela signifie que sur Errobi-Nive Adour et Barnekalde les tonnages collectés en déchèteries sont supérieurs aux tonnages d'ordures ménagères. Il s'agit d'une évolution observée ces dernières années.

En résumé, sur les territoires ayant mis en œuvre des réformes, l'augmentation des tonnages de collecte sélective et des tonnages en déchèteries est plus forte que sur les autres territoires.

Quantités collectées en déchèteries par flux

	Tonnages 2019	Tonnages 2018	Performance 2019 kg/hab	Performance 2018 kg/hab	Variation performance 2018/2019
Déchets verts	23 440	21 273	76	69	9%
Bois	10 196	10 380	33	34	-3%
Carton	3 730	3 689	12	12	0%
Métaux	2 868	2 672	9	9	6%
Gravats	13 332	13 318	43	43	-1%
Tout venant	18 149	18 492	59	60	-3%
DEEE	1 817	1 946	6	6	-8%
Mobilier	3 928	3 655	13	12	6%
Huiles végétales	26	23	0	0	12%
Cartouches d'encre	5	7	0	0	-29%
Déchets dangereux *	737	610	2	2	+20%
Pneus	65	102	0	0	-37%
Plâtre	52	45	0	0	14%
Total	78 348	76 212	253	249	1,8%

^{*}Les déchets dangereux incluent les déchets diffus spécifiques, les déchets d'activités de soins, les piles et batteries, les huiles de vidange.

Le tonnage de déchets verts a connu une nouvelle hausse. Les quantités annuelles de déchets verts sont notamment liées aux conditions climatiques donc, de ce fait, fluctuantes. Des solutions alternatives de traitement des déchets in situ (compostage, mulching, paillage après broyage) sont promues.

Il est constaté une stabilisation des tonnages pour les flux bois, gravats et tout-venant, qui sont trois des principaux flux.

Remarque : la production par pôle territorial est détaillée en annexe.

Le taux de valorisation des déchets est de 72% en 2019.

	Tonnage 2019 %	Tonnage 2019	Tonnage 2018	Performance 2019	Performance 2018	Evolution 2018/2019
Collecte sélective	14%	27 285 T	26 091 T	88 kg/an/hab	85 kg/an/hab	+ 3,6 %
Déchèteries	40%	78 348 T	76 212 T	253 kg/an/hab	249 kg/an/hab	+ 1,8 %
Ordures ménagères	46%	89 943 T	92 097 T	291 kg/an/hab	301 kg/an/hab	- 3,3 %
Total	100%	195 576 T	194 400 T	633 kg/an/hab	635 kg/an/hab	- 0,3 %

La production individuelle a globalement diminué de 2 kg/habitant entre 2018 et 2019 (pour mémoire l'évolution 2017/2018 avait été de + 18 kg/habitant) : +4,6kg en déchèteries, +3kg dans la collecte sélective, compensée par une baisse des ordures ménagères : -9,8kg dans nos poubelles noires.

Sur la période 2010-2019, la production individuelle tend à augmenter de 1,2 %, avec une production individuelle passant de 625 kg/an/habitant à 633 kg/an/habitant. A titre comparatif, la moyenne française se situait à 580 kg/habitant en 2017, données ADEME.

Des marges de progrès existent toujours en matière de tri et de prévention des déchets, notamment sur les déchets verts.

Déchets des professionnels

Le service collecte également certains déchets de professionnels, à hauteur de 3 793 tonnes en 2019. Et ce principalement en déchèteries : 2 264 tonnes de déchets professionnels transitent par les déchèteries, dont 1 235 tonnes de déchets verts.

L'ensemble des déchets des professionnels ne sont pas comptabilisés car certains sont collectés sur les mêmes tournées de collectes que les usagers particuliers.

Chapitre 8 - Emploi

8.1. Les effectifs du service

Pour assurer le service public de gestion des déchets, le service compte 307 titulaires et fait également appel à des intérimaires, auxiliaires et saisonniers selon les besoins.

Soit

- √ 195 agents de collecte et de propreté (chauffeurs, ripeurs, chauffeurs/ripeurs, chauffeurs de camions grues, agents de maîtrise, responsables d'équipes)
- √ 41 agents de déchèteries
- ✓ 18 agents techniques, assistants de gestion technique et / ou administratif, gestionnaire technique et / ou administratif
- √ 12 mécaniciens
- √ 27 encadrants de proximité et intermédiaire
- ✓ 14 chargés d'études / travaux, chefs de projets, encadrement supérieur.
- √ 16 ambassadeurs du tri complètent les moyens humains (mis à disposition par le syndicat Bil ta Garbi).

Un important travail sur l'harmonisation du temps de travail a été mené en 2019 en concertation avec les agents de chaque service. Le règlement Temps de travail de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été adopté en décembre 2019.

8.2. Les accidents du travail survenus en 2019

Les professionnels de l'activité de collecte des déchets (incluant les déchèteries, ateliers mécaniques, etc) effectuent des tâches impliquant des contraintes physiques pouvant générer des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Les risques générés par cette activité sont nombreux :

- risques physiques: contusions, chutes, coupures, troubles musculo-squelettiques (TMS) liés à la manutention ou aux gestes répétitifs et rapides, aux vibrations, aux conditions de travail à l'extérieur, tôt le matin et en partie de nuit...
- risques biologiques: contaminations par blessures cutanées et piqûres dues à l'exposition aux microorganismes, inhalations de gaz, de poussières et d'agents infectieux ou allergisants.
- risques chimiques : contacts cutanés avec des produits corrosifs, irritants, toxiques, cancérigènes...,
- risques sonores: exposition au bruit des moteurs, bennes à compaction, trafic routier, etc.
- risque routier.

La prévention des risques professionnels est au cœur des préoccupations de la Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets.

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font effectivement peser sur les salariés la menace d'une altération de leur santé qui peut se traduire par une maladie ou un accident.

Quelques chiffres liés aux accidents du travail au sein de la Direction

Nombre de jours d'arrêt par nature

Nota: dans ce chapitre il s'agit de jours calendaires, non de jours ouvrés.

	2019
Accident du travail	2 679 jours
Accident de trajet	0 jour
Maladie professionnelle	301 jours

Nombre total de jours	2 980 jours	Nombre de situations : 57

Nombre de jours d'arrêt par activité

	2019
Collecte	2 756 jours
Ateliers mécaniques	196 jours
Déchèteries-entretien	31 jours

Le nombre de jours d'arrêt est naturellement plus important au niveau du service de collecte des déchets. Il s'agit également du service avec la plus grande proportion d'agents.

Données par catégories de lésions

Selon un classement des lésions établi en interne et qui est le suivant.

- 1 pas de douleurs, contusions, contractures, douleurs.
- 2 coupure, plaie, brûlure, hématome, déchirure, lumbago, traumatisme léger, projection œil, traumatisme facial, cervicalgies.
- 3 réaction allergique, piqûre, morsure, accident d'exposition au sang, contact éléments contagieux, malaise, tendinite.
- 4 agression verbale, physique, choc psychologique.
- 5 entorse, luxation, lésions péri-articulaires, lésions dos, lésions auditives.
- 6 rechute.
- 7 fracture.

	2019	2019
Catégorie lésion	Nb jours	Nb situations
1	888 jours	7
2	446 jours	33
3	183 jours	1
5	1 316 jours	15
7	147 jours	1
Totaux	2 980 jours	57

En moyenne, une situation d'accident du travail engendre un arrêt en moyenne de 52 jours calendaires en 2019.

La moyenne d'âge des agents du service a tendance à augmenter, ce qui a pour corollaire des temps de récupération plus longs après un accident du travail.

8.3. La démarche santé sécurité au sein de la Direction

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de l'Agglomération du 12 juin 2018 a validé la mise en œuvre d'une démarche globale de prévention des risques au niveau de la Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets.

L'objectif de cette démarche est d'instaurer une véritable culture de prévention des risques professionnels au sein de la Direction qui concentre aujourd'hui 85% des accidents de travail et arrêts de l'Agglomération Pays Basque.

Cette politique de prévention des risques professionnels repose sur 3 piliers fondateurs :

- Une volonté de réfléchir à une harmonisation des bonnes pratiques tout en intégrant une meilleure prise en compte des conditions de travail (notamment mise en œuvre de la recommandation R437 sur les tournées de collecte)
- Instaurer une démarche participative (agents/encadrement/élus/Communes avec les conseils de pôle/Usagers);
- Instaurer une démarche d'amélioration continue.

La conduite, en concertation avec les agents, de cette démarche globale relative à la sécurité des conditions de travail a démarré à la fin de l'année 2018 avec la tenue du premier comité de pilotage, et se poursuivra par l'observation des conditions de travail des agents sur le terrain et la constitution de groupes de travail thématiques. A l'issue de ce travail un plan d'action cohérent au sein de la Direction sera établi afin d'améliorer les conditions de travail et faire baisser le nombre des accidents de travail.

La sécurité et les conditions de travail des agents sont une priorité du service.

Dans le cadre de cette démarche, plusieurs actions ont été réalisés en 2019 :

- La nomination des Assistants de Prévention au 1er janvier 2019 matérialisée par des lettres de cadrage et arrêtés de nomination.
- ➤ L'évaluation des risques professionnels 1er semestre 2019 : évaluation des risques dans les déchèteries et centres techniques par les assistants de prévention en binôme avec les encadrants accompagnés des conseillers de prévention :
 - 10 évaluations sur les Centres Techniques (salle de pause, stationnement véhicules, aire de lavage, zone de stockage, zone maintenance);
 - 23 évaluations concernant les déchèteries ;
 - Intégration des évaluations dans le logiciel Document Unique.
- La mise en place des registres santé et sécurité au travail.

Ils sont facilement accessible au personnel durant leurs horaires de travail. Leur localisation doit être portée à la connaissance des agents par tous moyens (notamment par voie d'affichage). Situés dans les centres techniques et déchèteries, les registres sont tenus par les assistants de prévention sous la coordination des conseillers de prévention. Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.



La mise en place des panneaux d'information santé et sécurité au travail : ces tableaux d'affichage sont destinés à tenir informés les agents des actualités et prescriptions en matière d'hygiène et sécurité.



La passation d'un marché public de fourniture d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) : lancement du marché EPI en septembre 2019 pour les chaussures/bottes de sécurité, gants de protection, protections auditives et autres EPI (bonnets, casquettes, lunettes de protection...)

Le choix des critères techniques (confort, norme, fonctionnalité, ergonomie...), la dotation en EPI, l'analyse des offres, la notation des échantillons ont été réalisés en collaboration étroite avec les assistants de prévention.

- > Des actions de formation en 2019:
 - AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux): 17 opérateurs et 12 encadrants formés;
 - FCOS (Formation Continue Obligatoire): 32 recyclages organisés en 2019;
 - CACES R372 (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité + Conduite d'engins de chantier : tractopelle): 2 agents formés ;
 - CACES R389 (chariot élévateur à conducteur porté) : 3 agents en formation initiale et 3 agents en formation recyclage ;
 - CACES R390 (grue auxiliaire de chargement) : 5 agents en formation initiale et 5 agents en formation recyclage.

Le plan de formation s'étoffera en 2020 puis 2021.

Chapitre 9 - Financement et coût du service

9.1. Le financement du service

Le financement est assuré pour l'essentiel par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Certains territoires ont opté pour un financement du service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères cumulée à la redevance spéciale.

➤ La TEOM:

La TEOM est un impôt local additionnel à la taxe sur le foncier bâti, assise sur la valeur locative des bâtiments. Elle est déconnectée de la production de déchets et donc de l'usage du service. Elle est encaissée, avec l'impôt foncier, par le Trésor public qui la reverse à la collectivité par douzième chaque mois. Le produit de TEOM est déterminé en multipliant les bases des valeurs locatives soumises à la TEOM par le taux voté par la collectivité.

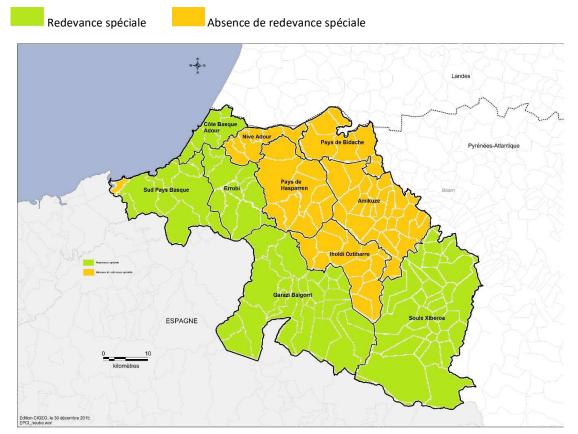
Par délibération en date du 29 septembre 2018, le Conseil Communautaire a supprimé le zonage de TEOM, hérité de l'historique des territoires. C'est ainsi que pour l'année 2019, le taux unique de TEOM était de 10,10% sur tout le Pays Basque.

> La Redevance spéciale :

La redevance spéciale, dont le champ d'application est fixé par l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est facturée à tout établissement à caractère commercial, artisanal, administratif ou de service dès lors qu'il bénéficie de la collecte du service public et du traitement de ses déchets assimilables aux ordures ménagères.

Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets. Les grilles tarifaires élaborées par l'Agglomération reposent sur des tarifs forfaitaires ou proportionnels au volume de déchets présentés à la collecte des ordures ménagères.

Secteurs avec redevance spéciale en 2019 lorsque les ordures ménagères assimilables des professionnels sont collectées par le service public d'élimination des déchets.



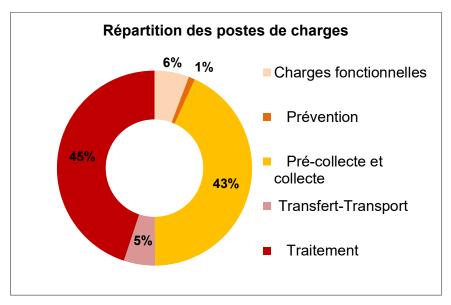
9.2. Le coût du service

Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à plus de 44,8 M € (hors charges de structure).

Ci-dessous quelques éléments de présentation des coûts du service public de gestion des déchets issus de la matrice des coûts 2019 (méthode de l'ADEME). Cette méthode intègre des charges de structure.

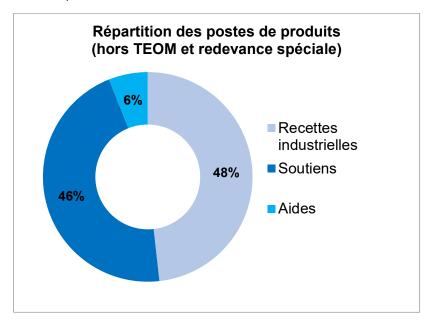
En synthèse, la répartition des charges et produits assumés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, incluant la contribution non contractée (toutes les dépenses, et toutes les recettes) au syndicat Bil ta Garbi pour le traitement et la valorisation des déchets, est la suivante :





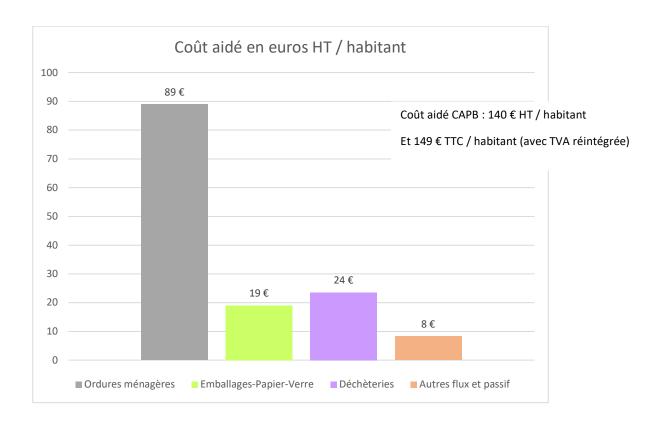
La contribution au syndicat Bil ta Garbi représente 50% des charges (transfert-transport + traitement de l'ensemble des déchets collectés + suivi du passif).

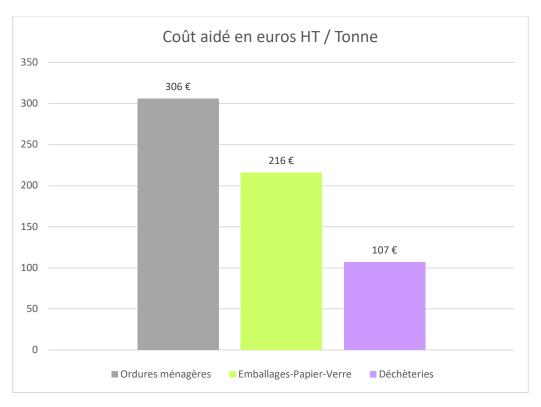
Les produits ci-dessous n'incluent pas la fiscalité. Or le service est principalement financé (à hauteur de 85% environ) par la TEOM et la redevance spéciale.



Le coût aidé* à l'habitant et à la tonne par flux

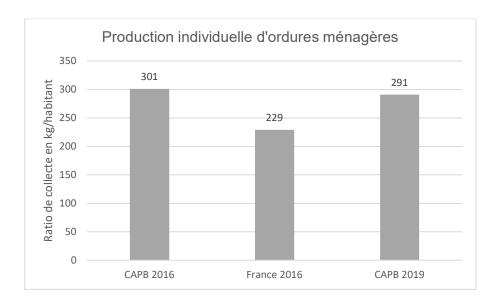
*Coût aidé : il s'agit du coût résiduel des charges HT auxquelles sont soustraites les recettes.





Le coût à la tonne n'est pas présenté pour les catégories « Autres flux et Passif » car il n'y a pas de tonnage correspondant aux charges de passif. Le ratio n'aurait pas de sens.

Focus sur les ordures ménagères : la production et le coût sont liés



Selon le référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, année 2016. ADEME, édition 2019, « le ratio de collecte des ordures ménagères augmente avec la densification de l'habitat ».

C'est également ce qui est observé sur la CAPB, ce facteur conjugué aux réformes menées sur certains territoires ruraux révèle des productions inégales d'un secteur** à l'autre :

Secteur Sud Pays Basque: 360 kg/hab d'ordures ménagères en 2019

Secteur Côte Basque Adour : 337 kg/hab Secteur Errobi-Nive Adour : 200 kg/hab Secteur Barnekalde : 186 kg/hab ** voir le découpage des secteurs page 5.

Les ratios de Barnekalde et d'Errobi-Nive Adour sont dans l'ordre de grandeur du référentiel et même en deçà. Sur ces secteurs certaines zones ont été réformées avec la mise en place de l'individualisation de la production des ordures ménagères, et l'ajustement des fréquences de collecte. Cela a eu pour résultat une baisse de la production individuelle.

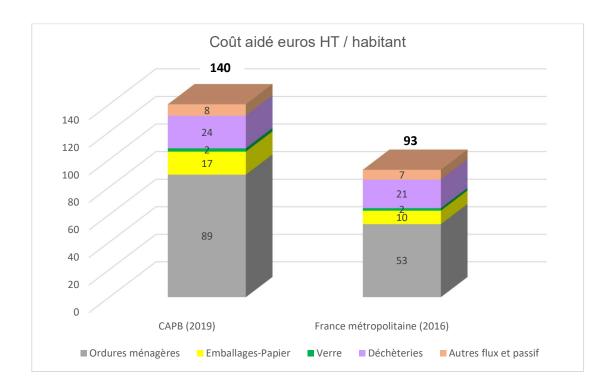
En revanche les ratios de Sud Pays Basque et Côte Basque Adour restent élevés.

<u>Facteurs impactant la production : l'activité économique, le tourisme, la densification de l'habitat</u> ont un impact significatif sur la production d'ordures ménagères.

Mais le référentiel précise que « les collectivités avec des fréquences élevées collectent généralement davantage d'ordures ménagères». En résumé, plus l'habitat est dense, plus les fréquences sont élevées et plus les ratios de collecte sont élevés.

<u>Principaux facteurs impactant les coûts de gestion des ordures ménagères</u> de manière générale : les quantités collectées (avec des sous facteurs : déchets d'activités, tourisme..), les fréquences de collecte, le type de traitement, le mode de collecte (en porte à porte ou en apport volontaire) qui a un impact sur les coûts de pré collecte et de collecte.

L'étude d'harmonisation/optimisation du service se poursuit, ainsi que l'analyse des coûts, avec pour but la définition du meilleur schéma de collecte à déployer pour un coût maîtrisé.



Aide à la lecture

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est vaste, très disparate au niveau de la densité de population, et les modalités de collecte ne sont pas encore harmonisées.

De plus le dernier référentiel connu analyse les données de l'année 2016 (Source : Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, année 2016. ADEME, édition 2019). Ce décalage dans le temps ne permet pas une comparaison stricte, la comparaison doit donc être abordée avec toutes les précautions qui s'imposent.

Il est permis d'imaginer que les chiffres 2019 du référentiel seraient majorés de quelques euros, notamment en raison de l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) appliquée au traitement des ordures ménagères. La comparaison peut donc se faire au niveau des ordres de grandeur et de valeurs relatives.

Ces précautions étant prises, les coûts de gestion du verre, des déchèteries et des autres flux et passif sont conformes aux ordres de grandeur du référentiel.

Le verre est le flux le moins onéreux (coût aidé 2 euros HT / habitant). De plus il se recycle à 100% et à l'infini.

L'écart se creuse sur le flux emballages-papier et plus encore sur le flux ordures ménagères.

Les postes Collecte et Traitement des ordures ménagères représentent 49% des charges totales. Il s'agit des deux premiers postes de dépenses.

Afin de maîtriser les coûts, l'effort devra porter à l'avenir principalement sur les réformes de collecte des ordures ménagères.

9.3. Les principaux marchés et investissements

En 2019, la Direction Prévention Collecte et Valorisation des Déchets a assuré la continuité des investissements programmés et des marchés publics contractés avant la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (ce qui implique plusieurs marchés pour un même type de prestation, et en général divers prestataires).

Le travail de regroupement des marchés se poursuit à l'occasion de leur renouvellement ainsi que sur les nouvelles consultations.

Les principaux investissements 2019 :

Renouvellement de 6 camions de collecte, 6 véhicules utilitaires, 1 véhicule léger et grosses réparations sur matériel de transport	Achats auprès de l'UGAP et Darrigrand : un camion bennes à ordures ménagères (BOM) 26 Tonnes (T), deux BOM 19 T, une BOM 7,5T et deux BOM grue de 26T. Un véhicule léger, un véhicule pour la collecte des encombrants, 4 véhicules de type fourgon et 2 camions plateau Montant : 1 653 112,04 € TTC.
Acquisition et pose conteneurs d'apport volontaire (hors sol, enterré, semi-enterré)	Fourniture : 901 257,15 € TTC. Travaux : 99 064,46 € TTC.
Acquisition de bacs de collecte et caissettes	Fournitures bacs : 296 040,68 € TTC. Fourniture caissettes : 4 617,00 € TTC Fourniture d'autocollants : 7 986,06 € TTC
Travaux en déchèteries	Montant des travaux en 2019 : 188 543,11 € TTC. Equipements déchèteries : 14 531,88 € TTC
Travaux sur bâtiments Centre Technique	Pour un total de 61 060,23 € en 2019.
Réhabilitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bittola à Urrugne	Montant des travaux : 19 924,56 € TTC.
Travaux Bacheforès	Montant des travaux : 65 589,10 € TTC
Equipements informatiques et mobilier	Equipement informatique : 18 204,41 € TTC Mobilier : 10 366,24 €TTC
Equipements GPS	Montant acquisition 2019 : 16 076,80 €.
Acquisition autres équipements et outillages	Montant dépenses 2019 : 35 281,75 € TTC

Les principaux marchés de fournitures et de prestations de services :

Charges générales : électricité	Divers fournisseurs : 117 337 € en 2019.				
Charges générales : assurances bâtiments, véhicules, personnel	Divers assureurs : 201 817 € pour l'année.				
Pré collecte : fourniture de sacs poubelle	Marché passé avec la société Socoplast pour des sacs noirs et transparents : 423 437 € en 2019.				
Pré collecte : bacs de collecte	Gestion, maintenance, nettoyage des bacs par la société Citec: 1 072 491 €.				
Pré collecte : conteneurs enterrés et semi enterrés	Fourniture des conteneurs enterrés (Citec) et semi enterrés (Astech): 706 919 €. Pose, maintenance, nettoyage (Contenur et Citec): 759 037 €.				
Collecte : fourniture de gasoil	Le marché étant alloti, divers fournisseurs en 2019, pour un besoin s'élevant à 1 207 710 €.				
Collecte des conteneurs d'apport volontaire	 Verre: marché passé avec SLR, 579 424 € en 2019. Ordures ménagères: marché passé avec Suez, 96 064 €. Emballages: marché passé avec Urbaser, 328 976 €. Papier: marché passé avec Suez: 82 389 €. 				
Déchèteries : gestion de 4 déchèteries	Veolia gère les déchèteries de Saint Jean de Luz, Saint Pée sur Nivelle, Arcangues et Bidart, 351 894 € en 2019.				
Déchèteries : fourniture et pose de guides berces	Marché passé avec la société Bourdoncle. 106 094 € en 2019.				

Annexes

Annexe 1 – Population de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Pôle	Nombre de communes	Population municipale 2019
Amikuze	27	9 726 habitants
Pays de Bidache	7	6 123 habitants
Côte Basque Adour	5	130 722 habitants
Errobi	11	29 905 habitants
Garazi Baigorri	30	12 651 habitants
Hasparren-Iholdi	16	17 761 habitants
Oztibarre	8	1 402 habitants
Nive Adour	6	19 834 habitants
Soule Xiberoa	36	12 643 habitants
Sud Pays Basque	12	68 434 habitants
Total		309 201 habitants

Annexe 2 – Collecte sélective : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2019	Verre	Papiers	Emballages*	Tonnages 2019	Performance 2019	Performance 2018	Variation performance 2018/2019	* dont refus de tri
Amikuze	9 726 hab.	369 t	210 t	237 t	816 t	84 kg/hab	86 kg/hab	-2,6%	131 t
Pays de Bidache	6 123 hab.	242 t	141 t	86 t	470 t	77 kg/hab	75 kg/hab	2,1%	26 t
Côte Basque-Adour	130 722 hab.	5 176 t	2 594 t	2 043 t	9 813 t	75 kg/hab	72 kg/hab	4,0%	744 t
Errobi	29 905 hab.	1 472 t	706 t	753 t	2 931 t	98 kg/hab	95 kg/hab	2,7%	353 t
Garazi-Baigorri	12 651 hab.	655 t	336 t	356 t	1 347 t	106 kg/hab	101 kg/hab	5,8%	162 t
Hasparren-Iholdi	17 761 hab.	638 t	373 t	458 t	1 469 t	83 kg/hab	81 kg/hab	2,5%	226 t
Nive Adour	19 834 hab.	892 t	480 t	555 t	1 927 t	97 kg/hab	96 kg/hab	1,3%	307 t
Oztibarre	1 402 hab.	59 t	35 t	38 t	132 t	94 kg/hab	94 kg/hab	0,5%	20 t
Soule-Xiberoa	12 643 hab.	582 t	387 t	356 t	1 325 t	105 kg/hab	103 kg/hab	2,1%	173 t
Sud Pays Basque	68 434 hab.	3 610 t	1 689 t	1 756 t	7 055 t	103 kg/hab	98 kg/hab	5,4%	876 t
TOTAL	309 201 hab.	13 695 t	6 951 t	6 639 t	27 285 t	88 kg/hab	85 kg/hab	3,6%	3 018 t

Annexe 3 – Déchèteries : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2019	Tonnages 2019	Performance 2019	Performance 2018	Variation performance 2018/2019
Amikuze	9 726 hab.	2 290 t	235 kg/hab	252 kg/hab	-6,6%
Pays de Bidache	6 123 hab.	1 607 t	262 kg/hab	277 kg/hab	-5,1%
Côte Basque-Adour	130 722 hab.	30 251 t	231 kg/hab	226 kg/hab	2,4%
Errobi	29 905 hab.	9 758 t	326 kg/hab	304 kg/hab	7,3%
Garazi-Baigorri	12 651 hab.	3 115 t	246 kg/hab	260 kg/hab	-5,4%
Hasparren-Iholdi	17 761 hab.	4 348 t	245 kg/hab	261 kg/hab	-6,1%
Nive Adour	19 834 hab.	5 992 t	302 kg/hab	290 kg/hab	4,3%
Oztibarre	1 402 hab.	425 t	303 kg/hab	425 kg/hab	-28,7%
Soule-Xiberoa	12 643 hab.	3 007 t	238 kg/hab	259 kg/hab	-8,2%
Sud Pays Basque	68 434 hab.	17 554 t	257 kg/hab	242 kg/hab	5,8%
TOTAL	309 201 hab.	78 348 t	253 kg/hab	249 kg/hab	1,8%

Annexe 4 – Déchèteries : tonnages 2019 par flux

Quantités collectées en déchèteries en 2019 par flux, par pôle	déchets verts	bois	carton	métaux	gravats	tout venant	DEEE	mobilier	huiles végétales	cartouches d'encre	déchets dangereux	bnens	plâtre
Amikuze	750 t	287 t	118 t	119 t	299 t	474 t	83 t	122 t	2 t	0 t	26 t	11 t	0 t
Pays de Bidache	573 t	216 t	73 t	56 t	180 t	352 t	24 t	112 t	1 t	0 t	21 t	0 t	0 t
Côte Basque-Adour	7 609 t	3 896 t	1 395 t	1 018 t	5 734 t	8 166 t	751 t	1 453 t	7 t	2 t	220 t	0 t	0 t
Errobi	3 549 t	1 159 t	540 t	211 t	1 465 t	2 020 t	186 t	530 t	3 t	1 t	95 t	0 t	0 t
Garazi-Baigorri	719 t	391 t	203 t	225 t	342 t	765 t	108 t	291 t	2 t	1 t	67 t	0 t	0 t
Hasparren-Iholdi	1 483 t	503 t	148 t	268 t	544 t	912 t	136 t	287 t	2 t	0 t	51 t	13 t	0 t
Nive Adour	2 408 t	675 t	185 t	198 t	751 t	1 219 t	161 t	322 t	3 t	0 t	65 t	5 t	0 t
Oztibarre	150 t	32 t	12 t	32 t	48 t	99 t	9 t	36 t	0 t	0 t	7 t	0 t	0 t
Soule-Xiberoa	729 t	259 t	179 t	174 t	756 t	453 t	101 t	241 t	2 t	1 t	44 t	17 t	52 t
Sud Pays Basque	5 471 t	2 778 t	878 t	567 t	3 212 t	3 690 t	259 t	533 t	5 t	1 t	142 t	20 t	0 t
Total	23 440 t	10 196 t	3 730 t	2 868 t	13 332 t	18 149 t	1 817 t	3 928 t	26 t	5 t	737 t	65 t	52 t

Nota : les déchets dangereux incluent les huiles de vidange, les déchets diffus spécifiques, les piles et batteries, les déchets d'activités de soins.

Annexe 5 – Ordures ménagères : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2019	Tonnages 2019	Performance 2019	Performance 2018	Variation 2018/2019
Amikuze	9 726 hab.	2 097 t	216 kg/hab	217 kg/hab	-0,9%
Pays de Bidache	6 123 hab.	1 281 t	209 kg/hab	212 kg/hab	-1,4%
Côte Basque-Adour	130 722 hab.	44 081 t	337 kg/hab	351 kg/hab	-3,9%
Errobi	29 905 hab.	6 224 t	208 kg/hab	210 kg/hab	-1,0%
Garazi-Baigorri	12 651 hab.	2 189 t	173 kg/hab	188 kg/hab	-8,2%
Hasparren-Iholdi	17 761 hab.	3 350 t	189 kg/hab	197 kg/hab	-4,0%
Nive Adour	19 834 hab.	3 730 t	188 kg/hab	191 kg/hab	-1,7%
Oztibarre	1 402 hab.	233 t	166 kg/hab	168 kg/hab	-1,1%
Soule-Xiberoa	12 643 hab.	2 092 t	166 kg/hab	164 kg/hab	0,6%
Sud Pays Basque	68 434 hab.	24 666 t	360 kg/hab	372 kg/hab	-3,2%
TOTAL	309 201 hab.	89 943 t	291 kg/hab	301 kg/hab	-3,3%

Annexe 6 – Production individuelle globale par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2019	Tonnages globaux 2019	Performance 2019	Performance 2018	Variation 2018/2019
Amikuze	9 726 hab.	5 203 t	535 kg/hab	556 kg/hab	-4%
Pays de Bidache	6 123 hab.	3 358 t	548 kg/hab	564 kg/hab	-3%
Côte Basque-Adour	130 722 hab.	84 145 t	644 kg/hab	649 kg/hab	-1%
Errobi	29 905 hab.	18 913 t	632 kg/hab	610 kg/hab	4%
Garazi-Baigorri	12 651 hab.	6 651 t	526 kg/hab	549 kg/hab	-4%
Hasparren-Iholdi	17 761 hab.	9 166 t	516 kg/hab	538 kg/hab	-4%
Nive Adour	19 834 hab.	11 649 t	587 kg/hab	577 kg/hab	2%
Oztibarre	1 402 hab.	791 t	564 kg/hab	687 kg/hab	-18%
Soule-Xiberoa	12 643 hab.	6 424 t	508 kg/hab	526 kg/hab	-3%
Sud Pays Basque	68 434 hab.	49 275 t	720 kg/hab	712 kg/hab	1%
TOTAL 2019	309 201 hab.	195 576 t	633 kg/hab	635 kg/hab	-0,3%
TOTAL 2018		194 399 t			

Annexe 7 – Présentation des installations de traitement

		UVO de Canopia	UVO de Mendixka	ISDnD de Zaluaga Bi
	Propriétaire	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi
	Exploitant	Valortegia	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi
	Localisation	Bayonne (64)	Charritte-de-Bas (64)	Saint Pée sur Nivelle (64)
	Date de mise en service	Avril 2014	Septembre 2014	Janvier 2005
	Capacité maximale annuelle	84 000 t	20 000 t	50 000 t
	Quantités admises en 2019	80 445 t	14 435 t	34 954 t enfouies
	Collectivités utilisatrices	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Communauté d'Agglomération Pays Basque et Communauté de Communes Béarn des Gaves	Communauté d'Agglomération Pays Basque
Valorisation organique		Flux	sortants	
Valorisation	Compost conforme à la norme NFU 44-051 (t)	19 093	2 014	-
matière	Ferraille (t)	1 424	184	-
	Electricité (MWh)	12 971	-	6 075
Valorisation	Chaleur (MWh)	10 453	-	7 057
énergétique	Refus valorisés énergétiquement (t)	9 199	4 449	-
	Refus non valorisés (t)	28 320	2 740	-

TÉLÉCHARGER LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 SUR :

COMMUNAUTE-PAYSBASQUE.FR

